

**COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 NOVEMBRE 2020 A 18H30 A LOQUEFFRET**

Étaient présents (17)

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ
BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL
BOTMEUR : Éric PRIGENT
BRASPARTS : Anne ROLLAND, Josiane GUINVARC'H
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE
HUELGOAT : Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Gérard RANNOU
LOPEREC : Jean-Yves CRENN
LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN

Pouvoirs : Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Philippe ROBERT-DANTEC à Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL à Josiane GUINVARC'H, Alexis MANAC'H à Marie-Noëlle JAFFRE, Benoît MICHEL à Mickaël TOULLEC, Claude MOREL à Marie-Brigitte BRETHERS, Gérard TOSSER à Jacques THEPAUT, Marie-Madeleine RUCH à Gérard RANNOU, Maryvonne LE GUILLOU à Jean-Yves CRENN, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN, Christophe DANIEL à Grégory LE GUILLOU, André PAUL à Georges MORVAN

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Ordre du jour :

- Fonds de concours – demandes des communes
- Constitution des commissions thématiques
- Constitution du conseil d'exploitation de la régie de l'office de tourisme
- Adoption du règlement intérieur
- Fédération départementale de pêche : projet de réfection et amélioration des 2 cales de mise l'eau au bord du lac Saint-Michel
- Pacte de gouvernance – débat d'opportunité
- Niveau de contractualisation avec la Région Bretagne
- Vente véhicules techniques non roulant
- Décisions modificatives budgets voirie et déchets ménagers
- Admissions en non-valeur
- Questions diverses

La séance débute à 18h45

Fonds de concours – demandes des communes

Le Président rappelle que le montant global du fonds de concours a fait l'objet d'une répartition entre les communes selon différents critères et indique les montants pour chacune des communes.

Chiffres 2020 fournis par les communes

Communes	Nb enfants scolarisés maternelle et primaire	%	Population DGF	%	Longueur de voirie	%
Berrien	73	13,96	1128	11,76	47,495	9,64
Bolazec	9	1,72	251	2,62	23,86	4,84
Botmeur	18	3,44	290	3,02	11,09	2,25
Brasparts	76	14,53	1238	12,91	52,283	10,61
Brennilis	37	7,07	535	5,58	21,35	4,33
Huelgoat	47	8,99	1707	17,80	34,369	6,97
La Feuillée	30	5,74	829	8,64	28,207	5,72
Lopérec	60	11,47	1045	10,89	47,534	9,64
Loqueffret	52	9,94	455	4,74	42,773	8,68
Plouyé	41	7,84	859	8,96	68,004	13,80
Saint-Rivoal	37	7,07	236	2,46	16,208	3,29
Scrignac	43	8,22	1019	10,62	99,71	20,23
Total	523	100,00	9592	100,00	492,883	100,00

Répartition par commune

Communes	40% population	20 % forf	20 % école	20 % voirie	Total	pour 350 000 €
Berrien	47,04	16,67	27,92	19,27	110,90	38 814
Bolazec	10,47	16,67	3,44	9,68	40,26	14 091
Botmeur	12,09	16,67	6,88	4,50	40,15	14 051
Brasparts	51,63	16,67	29,06	21,22	118,57	41 501
Brennilis	22,31	16,67	14,15	8,66	61,79	21 627
Huelgoat	71,18	16,67	17,97	13,95	119,77	41 921
La Feuillée	34,57	16,67	11,47	11,45	74,16	25 955
Lopérec	43,58	16,67	22,94	19,29	102,48	35 868
Loqueffret	18,97	16,67	19,89	17,36	72,89	25 510
Plouyé	35,82	16,67	15,68	27,59	95,76	33 518
St Rivoal	9,84	16,67	14,15	6,58	47,24	16 533
Scrignac	42,49	16,67	16,44	40,46	116,07	40 624
Total	400,00	200,04	200,00	200,00	1 000,04	350 014,00

Le versement est autorisé sous trois conditions : le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer un équipement, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours et le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Aujourd'hui six communes présentent une demande de financement pour les opérations d'investissements suivantes :

Commune de BOTMEUR

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Travaux bâtiments	1.203,60 €	0 €	1.203,60 €	601 €
Travaux de voirie	16.022,00 €	0 €	16.022,00 €	8.011 €
Total	17.255,60 €	0,00 €	17.255,60 €	8.612 €

Commune de HUELGOAT

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Travaux bâtiments	112.042,92 €	44.073,10 €	67.969,82 €	33.984 €
Matériel	16.534,34 €	0,00 €	16.534,34 €	7.937 €
Total	128.577,26 €	44.073,10 €	84.504,16 €	41.921 €

Commune de LA FEUILLEE

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Travaux service eau potable	133.074,39 €	53.229,75 €	79.844,63 €	25.955 €
Total	133.074,39 €	53.229,75 €	79.844,63 €	25.955 €

Commune de LOPEREC

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Travaux bâtiments	49.404,76 €	0,00 €	49.404,76 €	24.702 €
Matériel	12.936,25 €	0,00 €	12.936,25 €	6.468 €
Travaux de voirie	6.745,00 €	0,00 €	6.745,00 €	3.372 €
Travaux service eau potable	1.318,40 €	0,00 €	1.318,40 €	659 €
Matériel service eau potable	4.366,67 €	0,00 €	4.366,67 €	667 €
Total	74.771,08 €	0,00 €	74.771,08 €	35.868 €

Commune de LOQUEFFRET

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Travaux voirie	54.936,04 €	0,00 €	54.936,04 €	25.510 €
Total	54.936,04 €	0,00 €	54.936,04 €	25.510 €

Commune de SCRIGNAC

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Terrain des sports	49.140,63 €	5.000,00 €	44.140,63 €	22.070 €
Travaux de voirie	44.002,72 €	0,00 €	44.002,72 €	18.554 €
Total	93.143,35 €	5.000,00 €	88.143,35 €	40.624 €

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser les fonds de concours sollicités par les communes de Botmeur, Huelgoat, La Feuillée, Lopérec, Loqueffret et Scrignac.

Constitution des commissions thématiques

Après avoir eu le retour d'informations de l'ensemble des communes sur les élus communautaires et municipaux souhaitant intégrer les commissions thématiques il est proposé les élus suivants membres des commissions.

Commissions Thématiques	Tourisme, sentiers de randonnée, chalets, gîte d'étape, Destination touristique, régie office de tourisme (Président : Éric Prigent)	Déchets ménagers et voirie (Président : Jacques Thepaut)	Services à la population : petite enfance, enfance, jeunesse, espace de vie sociale, associations, maison France services, point cyber, maison médicale, mobilité (Présidente : Anne Rolland)	Développement économique, commerce et artisanat, agriculture, très haut débit (Président : Georges Morvan)	Eau potable, assainissement collectif et non collectif, Gemapi (Président : Arnaud Cozien)	Bâtiments administratifs et techniques, logements locatifs (Président : Mickaël Toullec)
Communes						
Bolazec	Antonita BUREL	Pascal KERHARO Coralie JEZEQUEL	Antonita BUREL	Audrey LE ROUX Coralie JEZEQUEL	François SUET Auguste TANGUY	Coralie JEZEQUEL
Berrien	Jeanne REID Patrick ROUSVOAL Patricia LE BARS Alain LE BIHAN	Marcel COSQUER Paul QUEMENER Tristan CLOAREC Patricia LE BARS	Brigitte COURBEZ Barbara PERRON Jeanne REID Johanne RITZ	Nathalie LAVILLETTE Hubert LE LANN Bernadette LALLOUET	Marion DAVID Paul QUEMENER Marcel COSQUER	Marcel COSQUER Tristan CLOAREC Brigitte COURBEZ
Botmeur	Éric PRIGENT Jean-François CORROENNE	Éric PRIGENT Didier DANJOU	Annick BOUVET	Catherine LAMIDON Jean-Yves FAUJOUR	Éric PRIGENT Jean-Yves FAUJOUR	Jean-François CORROENNE
Braspars	Roland LE MENEEC	Philippe BOURVEN Roland LE MENEEC	Anne ROLLAND Eloïse FOLL Josiane GUINVARC'H	Jean-Yves BROUSTAL	Philippe BOURVEN Roland LE MENEEC	Yves LE MOAL
Brennilis	Dominique COADOUR Sarah LEWENKRON Marie-Noëlle JAFFRE	Dominique COADOUR Alexis MANAC'H Marie-Noëlle JAFFRE	Sarah LEWENKRON Marie-Noëlle JAFFRE	Marie-Thérèse LAURENT Alexis MANAC'H	Marie-Thérèse LAURENT Alexis MANAC'H	Valérie JOUAN Sylvain CHARBONNIER
Huelgoat	Marie-Brigitte BRETHERS	Jacques THEPAUT François PENVEN	Aurore LE ROUX	Audrey GUYADER	Michèle MULLER	Claude MOREL
La Feuillée	Gérard RANNOU Gérard HUGUET	Gérard RANNOU	Sandrine GRAVEC	Yann GAINCHE	Gérard HUGUET	Guillaume CROCHET
Lopérec	Éric GONIDEC Jean-Yves CRENN Maryvonne LE GUILLOU	Jean-Mathias LE REST Alain QUEFFELLEC	Maryvonne LE GUILLOU Elisabeth ABILY Luce BOULIC	Alain QUEFFELEC Bruno TOULLEC	Alain QUEFFELEC Bruno TOULLEC	Jean-Yves CRENN Éric GONIDEC
Loqueffret	Michel JEFFROY Sylvie ALLAIN	Sylvie ALLAIN Marcel SALAÛN	Martine CLOAREC Marie-Paule GONZALEZ	Michel JEFFROY Louis-Marie LE GUILLOU	Louis-Marie LE GUILLOU Alain HAMON	Patrick JAFFRE Pierre COLAS
Plouyé	Stéphanie CHARBUILLET Nicolas LE MOIGNE	Jean-Jacques DUBOS Christophe DANIEL	Annick LABEYRIE Stéphanie CHARBUILLET	Nicolas LE MOIGNE Fabien DIRAISON	Arnaud COZIEN Virginie BOURNIGAL Christophe DANIEL	Arnaud COZIEN Adrien PLASSART
Saint-Rivoal	Gwendoline PINCHAULT Laurent RANNOU Karine VAILLANT	Marie-Hélène GUILLOU	Catherine SYLVAIN Karine VAILLANT Denise THOUEMENT	Gwendoline PINCHAULT Sylvain LE TREUST	Laurent RANNOU	Mickaël TOULLEC
Scrignac	Jocelyne BOULC'H	André PAUL	Roselyne CORNEC	Georges MORVAN André PAUL	André PAUL	Georges MORVAN

Afin de faciliter les débats, il est précisé qu'il convient d'éviter d'être à plus de 2 élus d'une commune présents en même temps lors des réunions de commissions.

Le Président pourra assister aux réunions des commissions thématiques.

Constitution du conseil d'exploitation de la régie de l'office de tourisme

Vu les statuts de la régie communautaire et la composition du conseil d'exploitation et les candidatures reçues au siège de la collectivité

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour désigner les représentants de la collectivité au sein du conseil d'exploitation :

7 membres titulaires :

Madame Marie-Brigitte BRETHERS - Huelgoat

Monsieur Éric PRIGENT - Botmeur

Madame Marie-Noëlle JAFFRE - Brennilis

Madame Josiane GUINVARC'H - Brasparts

Monsieur Jean-François DUMONTEIL – La Feuillée

Monsieur Gérard RANNOU – La Feuillée

Madame Brigitte COURBEZ - Berrien

3 membres suppléants :

Monsieur Mickaël TOULLEC – Saint-Rivoal

Madame Anne ROLLAND - Brasparts

Monsieur Arnaud COZIEN - Plouyé

et pour désigner les représentants du collège des socio-professionnels au sein du conseil d'exploitation de l'office de tourisme :

5 membres titulaires :

Madame Hélène BATARD – gérante du camping de la Rivière d'Argent à Huelgoat

Madame Françoise CHAPRON – location de gîtes à Berrien

Madame Catherine SPARTA – directrice de l'écomusée des Monts d'Arrée à Saint-Rivoal

Monsieur Gérard GUEN – président de la SCIC Ti menez are à Brasparts

Madame Jocelyne DANJOU – location de gîte à Berrien

1 membre suppléant :

Madame Gwenaëlle LE LANN – locations touristiques, auberge et musée à Brennilis

Il reste à pouvoir un membre suppléant du collège des socio-professionnels

Adoption du règlement intérieur

Considérant que les communautés de communes, comprenant au moins une commune de 1.000 habitants et plus, doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Vu le projet de règlement intérieur envoyé avec la convocation, le président demande si des modifications sont à apporter à celui-ci.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de l'approuver tel que proposé.

Fédération départementale de pêche : projet de réfection et amélioration des 2 cales de mise à l'eau au bord du lac Saint-Michel

Le président fait part du projet de la Fédération de pêche du Finistère visant à promouvoir et développer la pêche de loisir sur certains sites de la Destination touristique Cœur de Bretagne-Kalon Breizh notamment celui du lac Saint-Michel.

L'aménagement du parcours passion autour du lac Saint-Michel permet de développer le tourisme pêche et ainsi de contribuer au développement de l'économie locale.

La labellisation nécessite de répondre à certains critères, ainsi l'amélioration du parcours passion impose la réfection des deux cales de mise à l'eau existantes autour du lac Saint-Michel, elles sont situées au Libist sur la commune de Botmeur et à Nestavel Bras sur la commune de Brennilis.

La réfection des cales de mises à l'eau est estimée à 50.026,94 € et le plan de financement de ces travaux prévoit une demande d'aide financière à hauteur de 15 % à la communauté de communes soit 7.500 € pour le parcours passion du lac Saint-Michel.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 15% aux travaux de réfection des cales de mise à l'eau avec un montant maximum de 7.500 €.

Pacte de gouvernance – débat d'opportunité

L'article 1 de la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et ainsi l'article L.5211-11-2 du CGCT fixe comme obligation après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, que le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le pacte de gouvernance est libre mais il peut prévoir :

- Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 ;
- Les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
- Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- La création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 ;
- La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public ;
- Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le

maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services ;

- Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;
- Les objectifs à poursuivre en matière d'égalité de représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public ;

Il est proposé au conseil communautaire de débattre sur l'opportunité de l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Après avoir débattu de l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas réaliser un pacte de gouvernance

Niveau de contractualisation avec la Région Bretagne

Le Président explique que le bureau du PETR pays Centre Ouest Bretagne (COB) s'est interrogé et inquiété de la contractualisation du Conseil Régional avec les EPCI dans l'avenir.

La volonté de contractualiser entre les EPCI et la région Bretagne d'un futur contrat de partenariat a été annoncée lors de la semaine de la Breizh Cop début juin 2019 par le Président du Conseil Régional.

Les membres de l'assemblée affirment que le PETR pays COB est le relais indispensable entre les EPCI et la Région.

L'assemblée estime que le PETR pays COB est la structure adaptée en termes de compétences et de personnel pour contractualiser sur ce type de contrat.

Le souhait des élus est de poursuivre le travail de contractualisation de la même manière que pour le contrat de partenariat en cours.

L'aide apportée par le personnel salarié du PETR pays COB et leurs compétences reconnues sont nécessaires à notre collectivité pour faire le lien avec la Région Bretagne lors d'une contractualisation à venir.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, affirme son souhait de continuer à contractualiser avec la région Bretagne par l'intermédiaire du PETR pays COB.

Vente des véhicules non roulant du service technique

Le Président indique que plusieurs biens mobiliers des services techniques ne sont plus utilisés par la collectivité.

Les véhicules suivants peuvent être vendus pour un prix de 6.000 € au total

Marque	Type	Immatriculation
RENAULT	BOM	EM-602-HE
RENAULT	BOM	EM-613-HE
MERCEDES	BENNE	AE-318-TG
NISSAN	FOURGON	EM-622-HE
AMCA-NOVAL	REMORQUE	EM-474-HE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la vente des véhicules cités ci-dessus au prix de 6.000 € et autorise le président à signer tout document nécessaire à la vente des véhicules.

Décisions modificatives budgets voirie et déchets ménagers

Le président explique qu'il convient de prévoir les modifications budgétaires suivantes suite à des amortissements qui n'ont pas été passés sur le compte d'immobilisation correct :

Budget voirie services communs

Article	Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
6811	Dotations aux amortissements	+ 708 €	
773	Mandats annulés exerc. antérieurs		+ 322 €
Total 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	708 €	322 €
704	Travaux		+ 386 €
Total 70	Produits des services		386 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		+ 708 €	+ 708 €
INVESTISSEMENT			
28051	Amortissements logiciels		+ 386 €
281578	Amortissements matériel voirie	+ 322 €	-
281757	Amortissements matériel et outillage de voirie		+ 322 €
Total 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	322 €	708€
21578		+ 386 €	-
Total 21	Immobilisations corporelles	+ 386 €	-
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 708 €	+ 708 €

Budget déchets ménagers

Article	Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
6811	Dotations aux amortissements	+ 4.990,91 €	
Total 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4.990,91 €	
6541	Créances admises en non-valeur	+ 100 €	
Total 65	Autres Charges de gestion courante	100 €	
74	Subventions d'exploitation		+ 5.990,91 €
Total 74	Subventions d'exploitation		5.090,91 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		+ 5.090,91 €	+ 5.090,91 €
INVESTISSEMENT			
28183	Amortissements mat bureau et informatique		+ 4.990,91 €
Total 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4.990,91 €
2188	Autres	+ 4.990,91 €	-
Total 21	Immobilisations corporelles	4.990,91 €	-
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 4.990,91 €	+ 4.990,91 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires présentées.

Admissions en non-valeur

Des titres de recettes émis pour des sommes dues sur les budgets déchets ménagers et principal restent impayés.

Il convient de les admettre en non-valeur.

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver l'admission en non-valeur des recettes indiquées ci-dessous correspondant aux listes des produits irrécouvrables dressée par le comptable public

Budget déchets ménagers :

Selon la liste reçue par la trésorerie de Carhaix en date du 15/09/2020 pour un montant total de 10.016,58 € (Liste N° 4358770231) :

Montant admis à l'article 6541 : 10.016,58 Euros

La somme nécessaire est prévue au chapitre 65 pour le budget annexe déchets ménagers.

Budget principal :

Selon la liste reçue par la trésorerie de Carhaix en date du 15/09/2020 :

Article 6541 : 472,56 Euros (Liste N° 4357390831)

La somme nécessaire est prévue au chapitre 65 pour le budget principal.

Questions diverses

Diverses informations sont données à l'assemblée :

Les 24 fiches de randonnées regroupées dans une pochette ont été éditées début septembre. Une pochette des 24 circuits est donné à chaque élu communautaire (titulaires et suppléants). Ces documents sont en vente dans les bureaux d'information touristique et dans certaines communes.

Les travaux d'aménagement du nouveau bureau d'information touristique à Huelgoat sont en cours après la démolition des cloisons, du doublage des murs intérieurs et du sol.

L'aménagement dans les nouveaux locaux devrait se faire au printemps 2021.

En association avec le PNRA, un schéma vélo est en cours d'étude sur le territoire, l'ensemble des communes sera contacté avant la fin de ce mois par le cabinet Immergis missionné pour cette étude.

Rappel de l'information donnée aux communes la semaine dernière concernant l'avancement du déploiement de la fibre optique sur le territoire. Les phases 2 et 3 se déroulent suivant le planning initial. La tranche 2 de la phase 1 qui a pris beaucoup de retard verra son aboutissement par la commercialisation de la fibre en septembre 2021 (les communes concernées sont Botmeur, Brennilis et La Feuillée).

La Région Bretagne oriente sa politique économique pour répondre à la crise actuelle. Ainsi des évolutions sur le prêt COVID Résistance ont été apportées, le Pass Commerce et Artisanat aura un volet dédié à la digitalisation et numérisation, un financement de 50% au développement de places de marché numérique mis en place sur les territoires des EPCI, une aide aux EPCI qui crée un dispositif de subvention dédié aux créateurs d'entreprises post 01 janvier 2020.

L'appel à projets dans le cadre de la DETR 2021 va intervenir cette semaine. Les dossiers sont à déposer pour le 31 décembre dernier délai. Dans ce cadre des travaux de rénovation énergétique pour les logements locatifs sociaux ainsi que sur certains bâtiments communautaires peut être envisager. La question des logements au-dessus du futur bureau d'information touristique est aussi à réfléchir.

Des espaces accueil vélo à proximité du gîte d'étape à Scignac et à Huelgoat sont prévus, ces aménagements peuvent être financés en partie par la Région sur des crédits spécifiques qui pourront être complétés par de la DETR.

Les dossiers à présenter seront proposés lors du prochain conseil communautaire en décembre.

La question du problème de fonctionnement de la STEP de la ZA du Vieux Tronc sera peut-être à voir également suivant les débats de la réunion de début décembre à ce sujet.

L'Espace de Vie Sociale (EVS) de la communauté de communes avait mis en place une ligne solidaire lors du confinement de mars dernier pour garder le contact avec les personnes isolées. Aujourd'hui il est proposé aux communes une formation des habitants pour la visite des personnes seules.

La situation de l'association ADMR de Scignac Huelgoat s'est nettement améliorée après trois années difficiles. Elle envisage aujourd'hui l'avenir plus sereinement, ceci grâce à l'effort de beaucoup de personnes et des collectivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05.